

ATTRACTIVITÉ :

Le Sniec-CFTC se bat pour vous !



Pour la valorisation des milieux de carrière, lors des travaux sur l'attractivité, le ministère a proposé, sous réserve d'un arbitrage ministériel :

- la suppression des bonifications suite aux rendez-vous de carrière ;
- la mise en place d'un nouveau cadencement des rendez-vous de carrière ;
- la mise en place de la nouvelle grille indiciaire de rémunérations.

Un professeur aura **3 rendez-vous de carrière** pour évaluer sa valeur professionnelle aux moments clés :

- 1 Durant sa première année du 4ème échelon de la classe normale.
- 2 En amont de la plage d'appel à la hors classe.
- 3 En amont de la plage d'appel à la classe exceptionnelle.

Le Sniec-CFTC reste vigilant et appelle à une **révision de toute appréciation** (hors classe ou classe exceptionnelle) si le maître le souhaite et à la possibilité de reporter un rendez-vous de carrière en cas de congé. Celle-ci ne doit pas constituer un blocage à l'accès au grade supérieur.

Le Sniec-CFTC a de nouveau rappelé **la situation des maîtres du 1er et 2nd degré, qui ont bénéficié d'un changement d'échelle de rémunération par liste d'aptitude** dite d'intégration et dont **l'ancienneté réelle n'a jamais été prise en compte.**

COMPLEMENTAIRE SANTÉ :

Prise en charge en 2026



À compter d'avril 2026, tous les agents du ministère de l'Éducation nationale devront obligatoirement, sauf cas particulier de dispense, adhérer au nouveau régime de Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui sera mis en place par l'État.

Le contrat collectif a été souscrit par l'État auprès du groupement MGEN - CNP Assurances. Le montant de la cotisation sera indexé sur la rémunération de l'agent. La prise en charge financière de l'État passera de 15 € par mois à **50 % de la cotisation du panier de soins et de 5 € pour l'une des deux options facultatives.**



Le Sniec-CFTC dénonce l'exclusion des syndicats des établissements privés sous contrat lors des négociations sur la PSC alors que nous représentons 143 000 maîtres.



Le Sniec-CFTC exige que les organisations syndicales représentatives du privé siègent au comité de pilotage et de suivi avec voix délibérative et ne soient plus cantonnées à un simple rôle d'observateur.

MAITRES DÉLÉGUÉS :

Création d'un parcours "trousse de secours"



Grâce à l'action du Sniec-CFTC, à compter de septembre 2025, tous les maîtres délégués pourront bénéficier de 10 heures de formation en ligne appelée "trousse de secours" pour acquérir les bases du métier.

→ Les inscriptions seront ouvertes dès la mi-août.

